



un avocat qui ne respecte pas son obligation de moyens

Par **canou1**, le **22/07/2014** à **22:30**

Mon avocat , devant le TGI a déposé des conclusions sans aucun fondement juridique , il a fourni des pièces d'une affaire autre que ma mienne , il ne m'a donné aucune information , ni conseil , ne m'a pas informé des voies de recours , le silence radio en fait. Il n'a pas respecté son obligation de moyens et d'informations.

J'ai perdu mon procès à cause de son incompétence.

Le Bâtonnier défend son confrère et me déboute.

Puis-je porter plainte devant le Procureur de la république , j'ai réussi à collecter toute la jurisprudence démontrant la faute de ce avocat.

Merci de répondre.